

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
25 janvier 2016

Dossier complet le  
25 janvier 2016

N° d'enregistrement  
2016-002142

### 1. Intitulé du projet

Projet d'extension du camping "Au Petit Port de L'Houmeau"

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45° Terrains de camping et caravanning permanents	Extension de la zone d'hébergement du camping "Au Petit Port de L'Houmeau" avec 44 emplacements supplémentaires sur une surface de 5 121 m <sup>2</sup> .

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

L'extension de la zone d'hébergement a lieu au Nord-Nord-Ouest du camping. Les emplacements, au nombre de 44, seront aménagés pour recevoir des tentes, des caravanes, des camping-cars et des résidences mobiles. Il seront desservis par les réseaux Electricité, Eau potable, Eaux usées et Téléphonie. Ils seront accessibles via le réseau de voies internes à l'établissement ; aucun autre accès ne sera créé. Chaque emplacement sera engazonné et délimité par des haies basses et/ou des arbres tiges.

## 4.2 Objectifs du projet

La SAS LES SARTIERES souhaite augmenter le nombre d'emplacements tout confort, pour accueillir des tentes, caravanes y compris les camping-cars dont les usagers désirent de plus en plus stationner et séjourner dans des campings à taille humaine, dotés de services nécessaires au quotidien, à proximité de centre-ville. Egalement, la SAS LES SARTIERES offre à ses clients des emplacements permettant le stationnement d'un véhicule tout en profitant d'un espace engazonné pour la détente et la vie quotidienne en vacances.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux concerneront l'aménagement d'une bande de terrain actuellement cultivée pour la création de 44 emplacements en deux zones. A l'Ouest, une voie d'accès sera créée en impasse pour desservir 27 emplacements ; au Nord, 17 emplacements seront desservis par 3 impasses. Ces voies seront recouvertes en bicouche au niveau de la bande roulante (3 m de large) longées de bandes enherbées de part et d'autre (3 m de large pour la voie à l'Ouest et 1 m de large pour les impasses au Nord).

Au Nord, en fond de deux impasses, il est prévu deux chemins accédant à une piste cyclable.

En limite Nord de la zone d'hébergement, l'aménageur prévoit la plantation d'une haie paysagère composée d'essences locales qu'il laissera se développer jusqu'à 2,50 m de haut.

En limites Ouest et Sud-ouest de la zone hébergement, l'aménageur plantera une haie paysagère également composée d'essences locales, qui pourra se développer au delà de 2,50 m de haut.

Dans la partie extrême Nord du site, il est prévu d'effectuer une plantation arborée, respectant les préconisations et le schéma d'orientation d'aménagement du PLU.

Les travaux seront réalisés par l'entreprise SPIE ou DUFOUR Frères, sous la sous maitrise d'œuvre de la SAS SARTIERE. Les travaux débuteront après l'obtention du permis d'aménager, soit au plus tôt en juin 2016.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les emplacements permettront d'accueillir tout type d'hébergements (tentes, caravanes, camping-cars, résidences mobiles), comme les emplacements existants. le stationnement sera autorisé pour un véhicule par emplacement.

La zone d'extension sera accessible par la zone d'hébergement actuelle. Le nombre de véhicules maximum supplémentaires est de 44. La Rue des Sartières, en dehors du camping, dessert une habitation et la maison de retraite "La Rose des Vents" ; peu de véhicules y circulent en dehors des vacanciers. Cependant, il est remarqué des problèmes de stationnement en période estivale car l'établissement ferme ses portes à 22h00 et le parking extérieur n'a pas une capacité suffisante pour permettre le stationnement de tous. L'aménageur, suite à une demande de la Mairie, prévoit de réaliser une meilleure information auprès des vacanciers en leur distribuant le règlement du camping et un tract expliquant que des parkings municipaux gratuits sont présents à proximité pour les stationnement nocturnes, interdisant également de stationner le long de la Rue des Sartières.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'extension est soumis à Permis d'Aménager. Déposé le 12.11.2015 (PA n°017 190 150001), une demande de pièces manquantes a été envoyée à la SAS LES SARTIERES, notamment concernant la notice d'impact prévue à l'article R441-3 du Code de l'Urbanisme et l'article R443-5 du même code.

Le projet est soumis aux articles L214-1 et suivants et R214-1 et suivants du Code de l'Environnement car sa superficie globale est supérieure à 1 ha.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Ce formulaire est rempli dans le cadre de l'instruction du permis d'aménager.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Parcelles ZA 67p et 301p	5 121 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>
Rue des Sartières Lieu dit Le Trépied du Plomb	Long. <u>1</u> ° <u>11</u> ' <u>14</u> " <u>99</u> Lat. <u>46</u> ° <u>11</u> ' <u>44</u> " <u>031</u>
	Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :
	Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___
	Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage agricole : champ de cultures

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le projet est situé en zone AUTc (espaces actuellement non équipés et destinés à recevoir les terrains de campings et caravanings (cf. annexes), le PLU a subi une modification approuvée le 29 janvier 2010.

Au Nord du périmètre de l'extension, une zone N concerne le reste du champ avec entre les deux zonages un espace où des plantations sont à réaliser avec un principe de cheminement cyclable et piéton.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe, au point le plus proche, à environ 175 m au Nord de la ZNIEFF Marais Poitevin (n°540120114) (cf. annexes, paragraphe 7).
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le camping est placé à environ 900 m du front de mer. La commune est soumise à un risque d'inondation par submersion : la cartographie de détermination des cotes de submersion Xynthia + 60 cm n'inclut pas le secteur du camping et son extension en zone inondable (cf. annexes, paragraphe 10).
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En application de Directive Européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, l'agglomération de La Rochelle a cartographier le bruit sur son territoire et élaborer un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Le secteur du camping n'est pas situé dans un secteur affecté par le bruit (cf. annexes paragraphe 11).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune ne possède pas de bâtiment classé ou inscrit au registre des monuments historiques. Elle accueille quelques symboliques témoins du passé comme La Fontaine Grimeau située en retrait d'un chemin communal au Nord du projet (elle abrite actuellement une aire de pique-nique).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans l'une des zones de marais signalées sur la commune (cf. annexes paragraphe 12).
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de L'Houmeau est soumise à un risque d'inondation par submersion marine. Un Plan de Prévention des Risques Littoraux a été prescrit par arrêtés préfectoraux, signé le 27 décembre 2012. Un Programme d'Action de Prévention des Inondations sur l'agglomération Rochelaise a été édité en mars 2013.
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?			La cartographie de détermination des cotes de submersion Xynthia + 60 cm n'inclut pas le secteur du camping et son extension en zone inondable (cf. annexes paragraphe 10).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de L'Houmeau se situe en Zone de Répartition des Eaux où l'on observe une insuffisance chronique des ressources en eau par rapport aux besoins. Le projet se situe au niveau du sous-secteur hydrographique dit "Canal de Marans-La Rochelle de zone N813 à la mer et côtiers du canal de Villedoux à Angoulins".
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé à environ 175 m au Nord d'une Zone de Protection Spéciale (Pertuis Charentais - Rochebonne - FR5412026) et d'une Zone Spéciale de Conservation (Pertuis Charentais - FR5400469) (cf. annexes paragraphe 6).
d'un monument historique ou d'un site classé ou patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S'agissant d'un camping et de l'ouverture de 44 emplacements supplémentaires, le projet engendrera une augmentation faible des besoins en eau potable du site.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun forage ni aucun drainage des nappes d'eau ne sont prévus.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais pour les voies seront conservés sur site pour réaliser les plantations.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais pour les voies seront conservés sur site pour réaliser les plantations.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est réalisé sur une partie de champ agricole, en dehors des zones écologiques d'intérêt signalées sur la commune (marais) ; il n'existe pas de haie ou de milieu spécifique à l'accueil de la faune sur le terrain à aménager, ni aucun fossé ou cours d'eau pouvant faire office de continuité écologique entre deux domaines.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Tout d'abord par le type d'aménagement qui va y être réalisé (emplacements engazonnés, maintien de bandes engazonnées en bordure des voies, plantations de haies...), ensuite, par les activités, les périodes de fonctionnements et la population accueillie qui resteront limitées dans le temps à la période estivale.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui puisque le projet sera aménagé sur 5 121 m <sup>2</sup> actuellement en cultures, mais autorisé par le PLU.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le seul risque identifié sur la commune est lié au Transport de Matières Dangereuses, mais le projet n'est pas situé à proximité d'une voie où circulent de telles marchandises.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par les risques : Tempêtes ; Inondations ; Mouvements de terrain liés à l'effondrement de cavités, marnières ou carrières souterraines ; Mouvements de terrain liés au retrait/gonflement des argiles ; Phénomènes littoraux. Le projet est concerné principalement par les risques Tempêtes, Inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les emplacements seront raccordés au réseau de collecte des eaux usées internes au Camping, raccordé sur le réseau communal, puis envoyé à la station d'épuration du Pont Neuf (Agglomération de La Rochelle).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Du fait de l'aménagement de 44 emplacements supplémentaires, le projet sera à l'origine de bruits supplémentaires dans ce secteur. Cependant, un règlement intérieur indique des horaires maximum pour les bruits et ainsi, le site est au calme en cœur de nuit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les ordures ménagères engendrées par les vacanciers sont stockées dans des containers prévus à cet effet, placés sur le parking à l'entrée. leur ramassage est effectué régulièrement et elles ne sont donc pas susceptibles d'engendrer de mauvaises odeurs supplémentaires.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Le projet, comme le reste de la zone d'hébergement, sera équipé de candélabres répartis le long des voies internes ainsi que des spots d'éclairage encastrés pour le guidage et le balisage des bandes de roulement. cet éclairage ne sera que peu visible à l'extérieur du camping étant donné les haies qui vont être plantées en ceinture du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p>Le projet ne prévoit pas de collecter les eaux pluviales : les eaux de voirie s'écouleront vers les bandes enherbées prévues à cet effet, placées de part et d'autre de la bande roulante (2,5 m ou 1 m). Les eaux de toitures des résidences mobiles, ou des autres types d'hébergement, s'écouleront vers les sols engazonnés où elles seront absorbées.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Une bande sera boisée au Nord, les limites de l'extension seront boisées par des haies pouvant atteindre 2,50 m et plus, occultant à la vue les emplacements (particulièrement ceux équipés de résidences mobiles).</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet est réalisé sur une bande agricole : il atteindra 5 121 m<sup>2</sup> de terrain cultivé, ce qui aura un faible impact sur l'activité agricole faite dans ce secteur.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet est placé dans un secteur du PLU où des aménagements urbains se réalisent, comme le lotissement voisin du "Grand Large" présent au Nord du camping. Ce dernier a une superficie de 10 315 m<sup>2</sup>, directement impactée sur la partie en cultures par l'aménagement. Cependant, ces terrains sont inscrits en zone constructible du PLU.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Impactant une superficie de 5 121 m<sup>2</sup>, le projet est de faible envergure dans ce secteur urbanisé de L'Houmeau. La SAS LES SARTIERES projette d'aménager uniquement des emplacements engazonnés, desservis par des voies larges de 3 m, sans construction de bâtiment supplémentaire à la situation actuelle. Le projet sera intégré dans le paysage par la plantation en limites extérieures de haies paysagères, de haies séparatives des emplacements ainsi que par la plantation d'un espace arboré au Nord, répondant aux attentes du PLU. Le projet, au vu des études réalisées et des informations présentées auparavant dans ce formulaire, n'est pas susceptible d'engendrer d'incidences sur l'environnement.

De ce fait, nous jugeons qu'il n'est pas nécessaire que le projet de la SAS LES SARTIERES soit soumis à étude d'impact.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ; <input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; <input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; <input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; <input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; <input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Extrait cadastral au 1/2500e Cartographie des zonages écologiques : NATURA 2000, ZNIEFF, Pré-localisation des zones humides Cartographie du patrimoine paysagé protégé Cartographie des sites industriels et pollués Cartographie des aléas submersion marine Cartographie des secteurs affectés par le bruit

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à L'HOUMEAU

le.

25.01.2016

Signature



## SOMMAIRE DES ANNEXES

1. Localisation géographique
2. Plan de composition
3. Extrait cadastral
4. Occupation et photos du site de l'extension
5. Extrait du PLU
6. NATURA 2000 : proximité du site d'extension des zonages
7. ZNIEFF de type 1 et 2 : proximité du site d'extension des zones d'inventaires écologiques
8. Carte du patrimoine paysagé protégé dans le secteur
9. Carte des sites industriels et pollués
10. Carte des aléas submersion marine
11. Carte des secteurs affectés par le bruit
12. Localisation de la pré-localisation des zones humides départementales
13. Notice paysagère

## 1. LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE

Le camping "Au Petit Port de L'Houmeau" se situe au Nord-ouest du centre-ville de L'Houmeau, dans l'agglomération rochelaise.



Extrait de la carte IGN [geoportail.fr]



### 3. EXTRAIT CADASTRAL

Le projet d'extension est cadastré aux numéros 67p et 301p de la section ZA du cadastre de la commune de L'Houmeau (cadastre au 1/2500<sup>e</sup>).



**4. OCCUPATION ET PHOTOS DU SITE DE L'EXTENSION**



1.



2.



3.

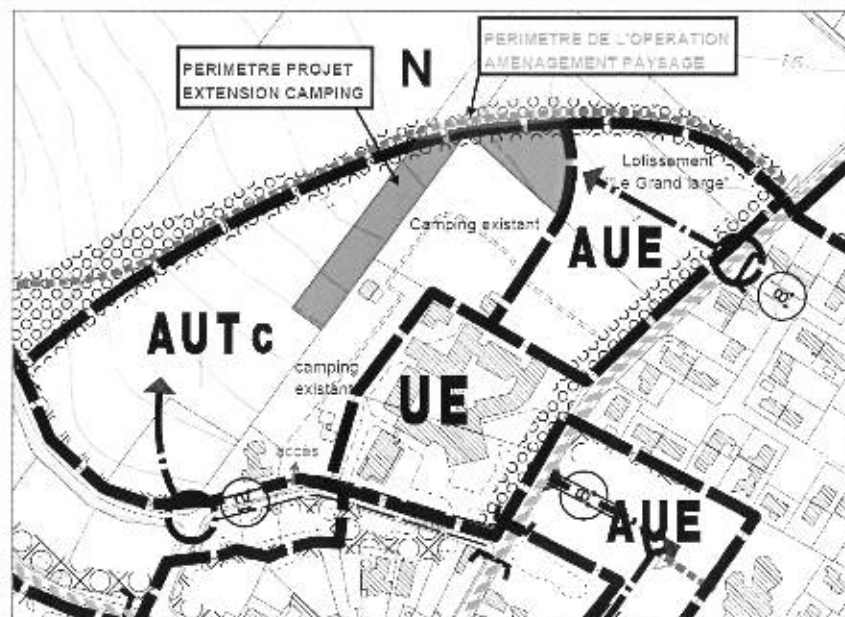


4.



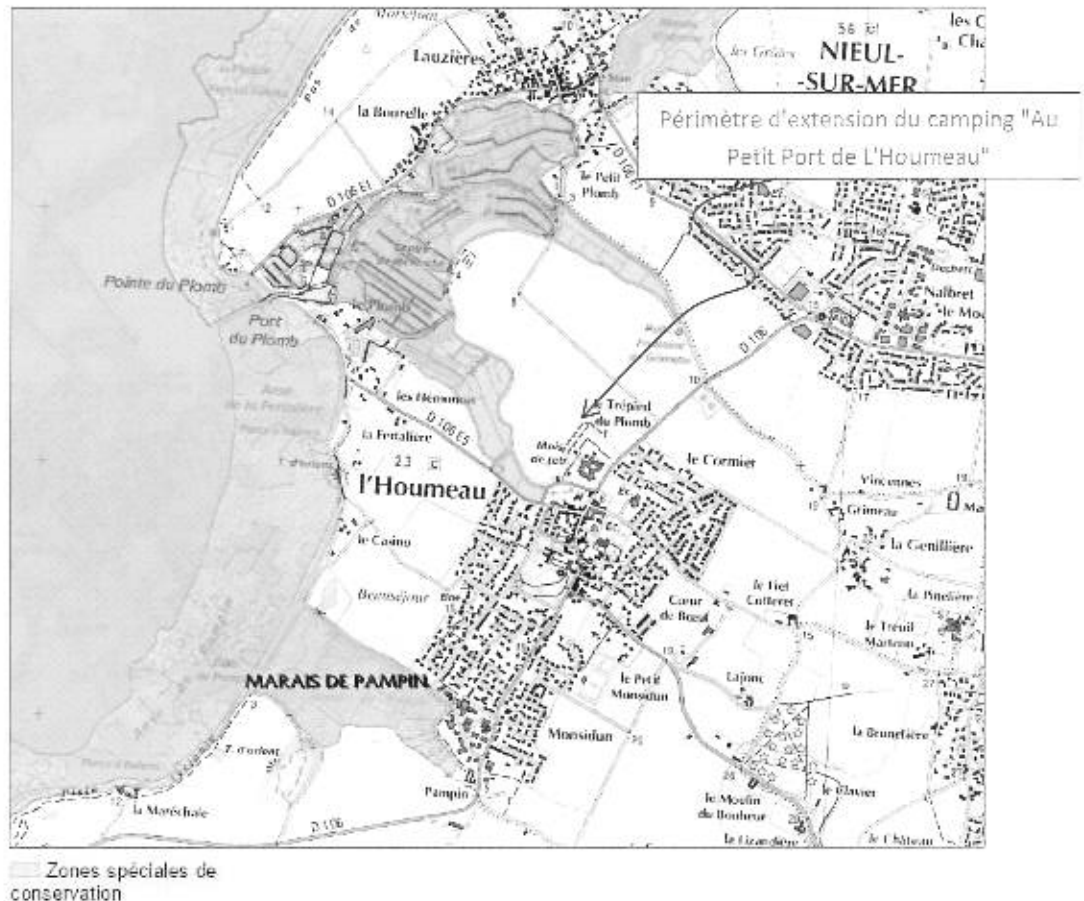
## 5. EXTRAIT DU PLU

La zone **AUTc** caractérise des espaces actuellement non équipés et destinés à recevoir les terrains de campings et caravanings.





**6. NATURA 2000 : PROXIMITÉ DU SITE D'EXTENSION DES ZONAGES**

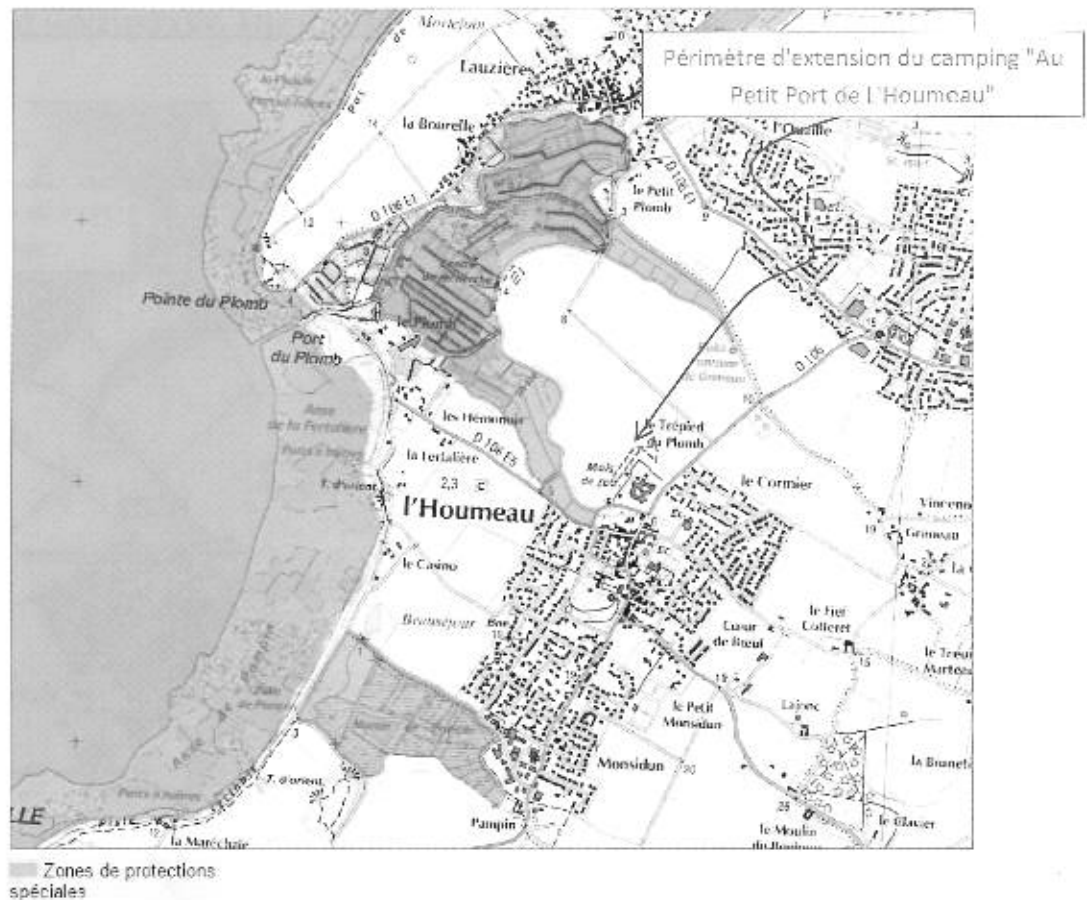


La zone de protection spéciale la plus proche du projet (environ 175 m au Sud de l'extension) est dénommée "Pertuis Charentais" sous le numéro FR5400469. Il regroupe la réserve naturelle "Marais de Pampin" située au Sud-ouest du centre-ville (en jaune sur la carte).

Fiche de synthèse présentant le site :

"Site marin prenant en compte une partie du plateau continental et des eaux néritiques littorales, limité au large par l'isobathe -50 m s'étendant au large des côtes de Vendée et de Charente-Maritime. Il constitue un des deux sous ensembles du système Pertuis-Gironde, entité écologique majeure à l'échelle du golfe de Gascogne. Ce site rassemble plusieurs caractéristiques écologiques qui en font l'originalité et en expliquent l'intérêt biologique : eaux de faible profondeur en ambiance climatique subméditerranéenne, agitées par d'importants courants de marée, enrichies par les apports nutritifs de quatre estuaires (Lay, Sèvre Niortaise, Charente et Seudre) et sous l'influence de celui de la Gironde.

Le site présente des recouvrements d'habitats : L'habitat "Grandes criques et baies peu profondes", représentant 13,28 % de la surface du site, inclut 23,14 % de "bancs de sable à faible couverture permanente d'eau de mer", 2,94 % de "replats boueux ou sableux exondés à marée basse" et 16,8 % de récifs."

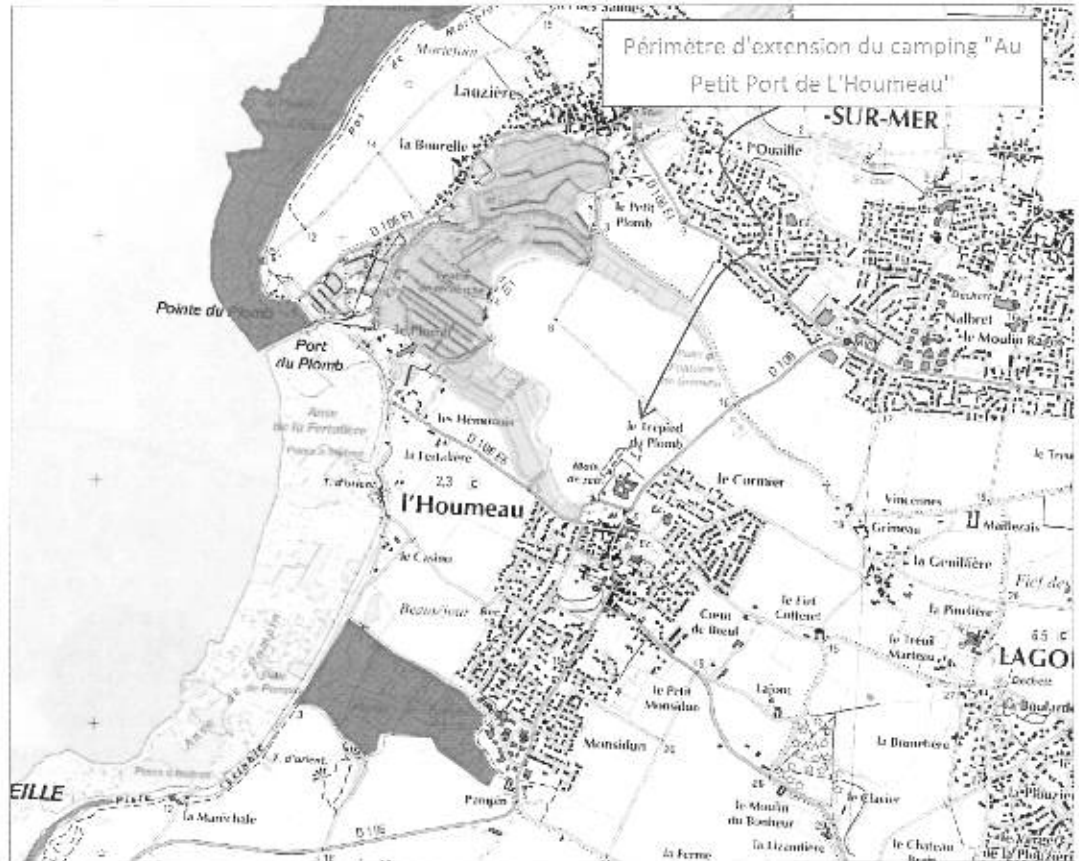


La zone de protection spéciale la plus proche du projet (environ 175 m au Sud de l'extension) est dénommée "Pertuis Charentais - Rochebonne" sous le numéro FR5412026.

Fiche de synthèse présentant le site :

"Entièrement marin, le site prend en compte une partie du plateau continental et les eaux littorales, englobant le plateau de Rochebonne. Ses limites côtières sont représentées soit par les hautes mers, ce qui inclut la zone d'estran, soit par le périmètre existant d'une zone de protection spéciale littorale."

**7. ZNIEFF DE TYPE 1 ET 2 : PROXIMITÉ DU SITE D'EXTENSION DES ZONES D'INVENTAIRE ÉCOLOGIQUE**



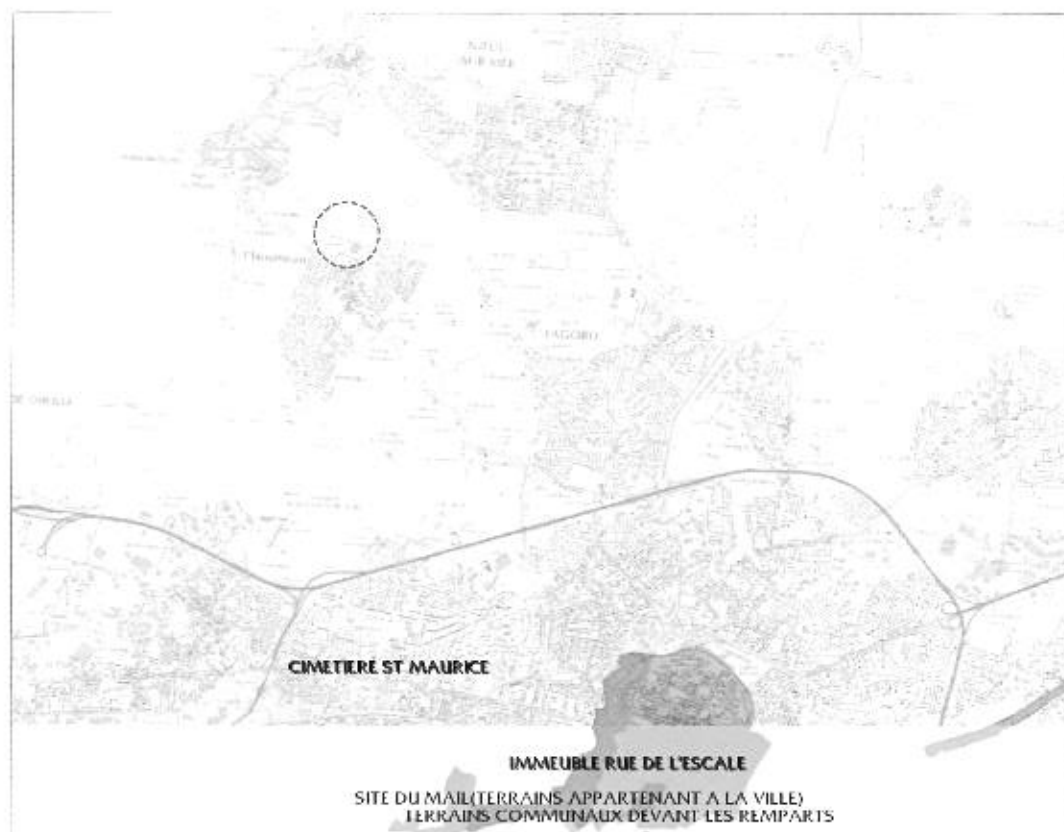
■ zones naturelles d'intérêts  
écologiques floristiques et  
faunistiques de type 1 (ZNIEFF 1)

■ zones naturelles d'intérêts  
écologiques floristiques et  
faunistiques de type 2 (ZNIEFF 2)

Deux ZNIEFF de type 1 sont signalées dans le secteur : n°540003309 "Anse de L'Aiguillon, Marais de Charron" et n°540003338 "Marais de Pampin" ainsi qu'une ZNIEFF de type 2 n°540120114 "Marais Poitevin".

Le projet est situé à environ 175 m de la ZNIEFF de type 2.

**8. CARTE DU PATRIMOINE PAYSAGÉ PROTÉGÉ DANS LE SECTEUR**



La carte des sites classés et inscrits aux abords du territoire communal permet de mesurer une distance d'éloignement supérieure à 500 m entre le projet et les sites signalés sur le territoire de La Rochelle.

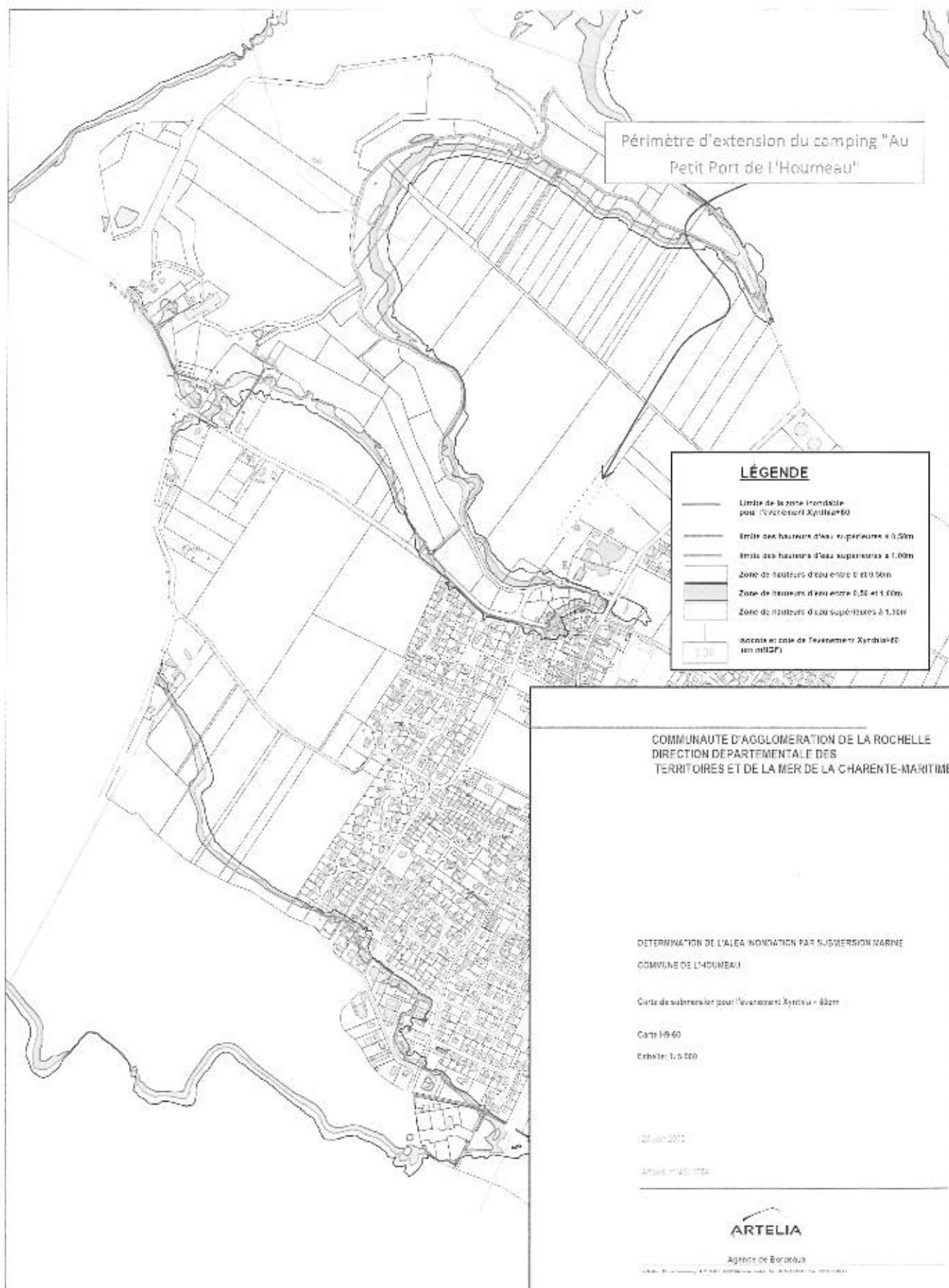
## 9. CARTE DES SITES INDUSTRIELS ET POLLUÉS

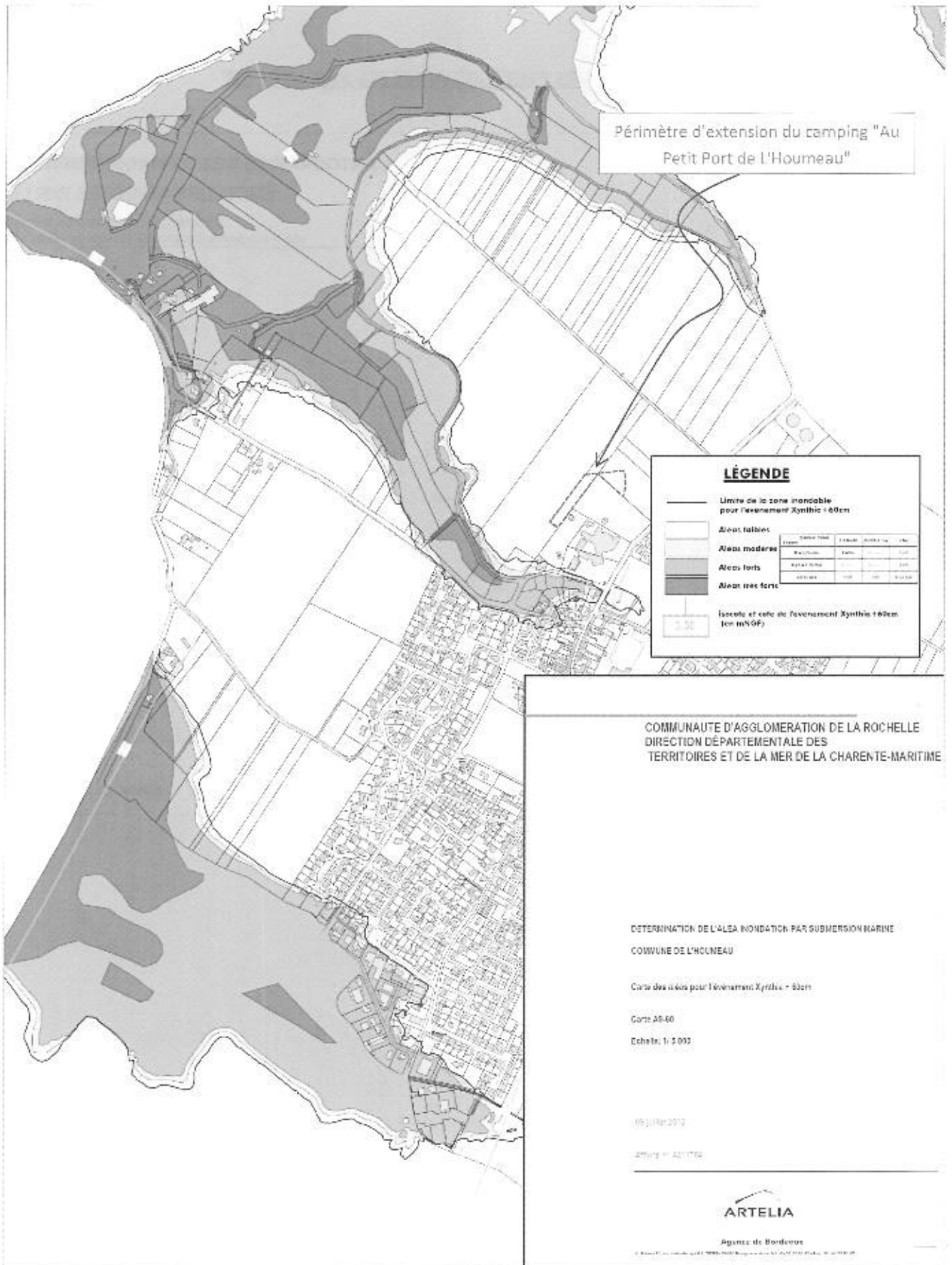


Le projet n'est pas signalé sur un site pollué (Basol) ni sur un ancien site industriel.

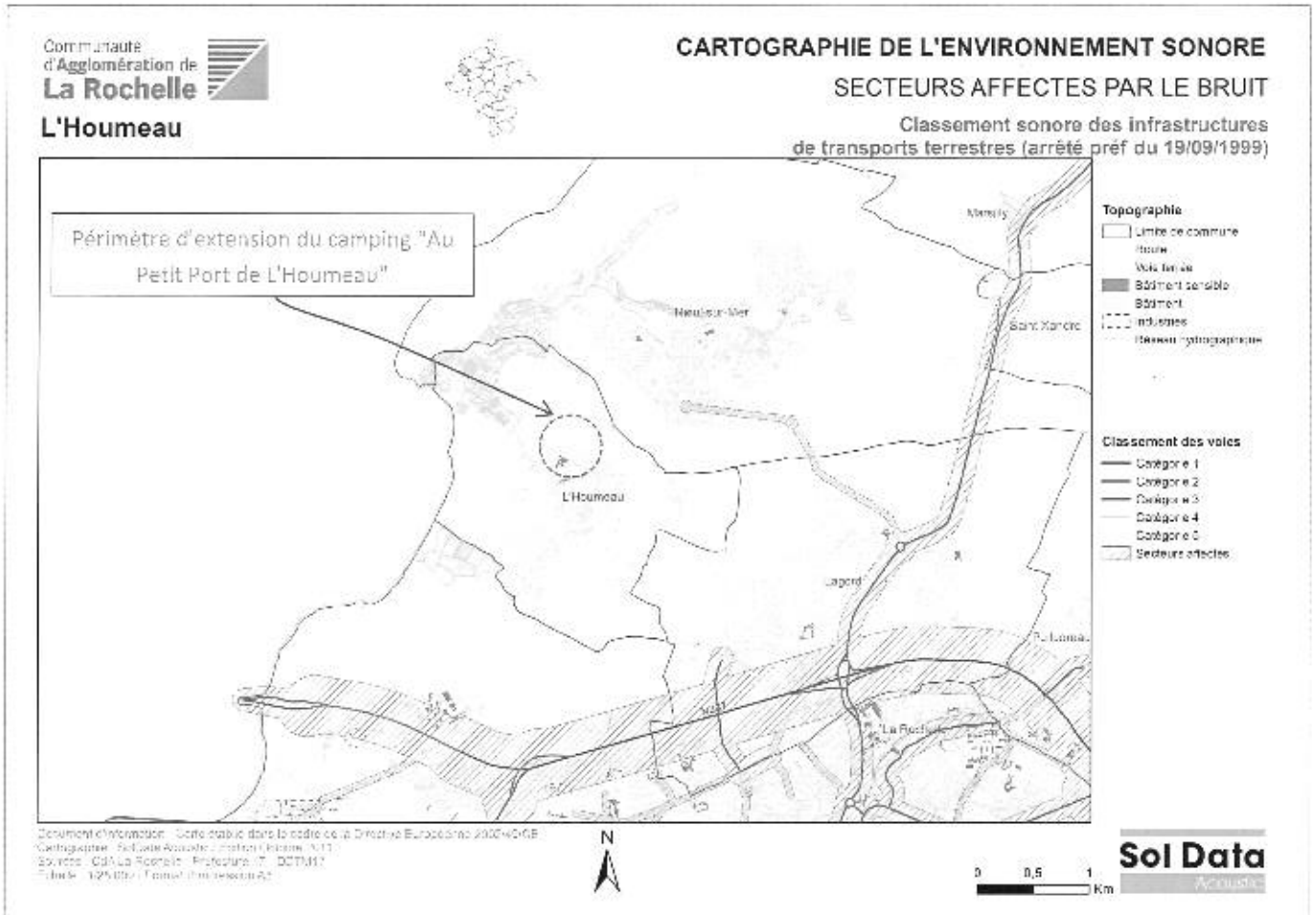
## 10. CARTE DES ALÉAS SUBMERSION MARINE

La Communauté d'Agglomération de La Rochelle et la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de La Charente-Maritime se sont associées pour réaliser une étude d'aléas dits "de submersion marine", suite notamment à la Tempête Xynthia de février 2010. Entre autre deux types de cartes sont disponibles pour information : une carte des aléas pour l'évènement Xynthia + 20 cm et une carte des aléas pour l'évènement Xynthia + 60 cm, la dernière étant plus restrictive.



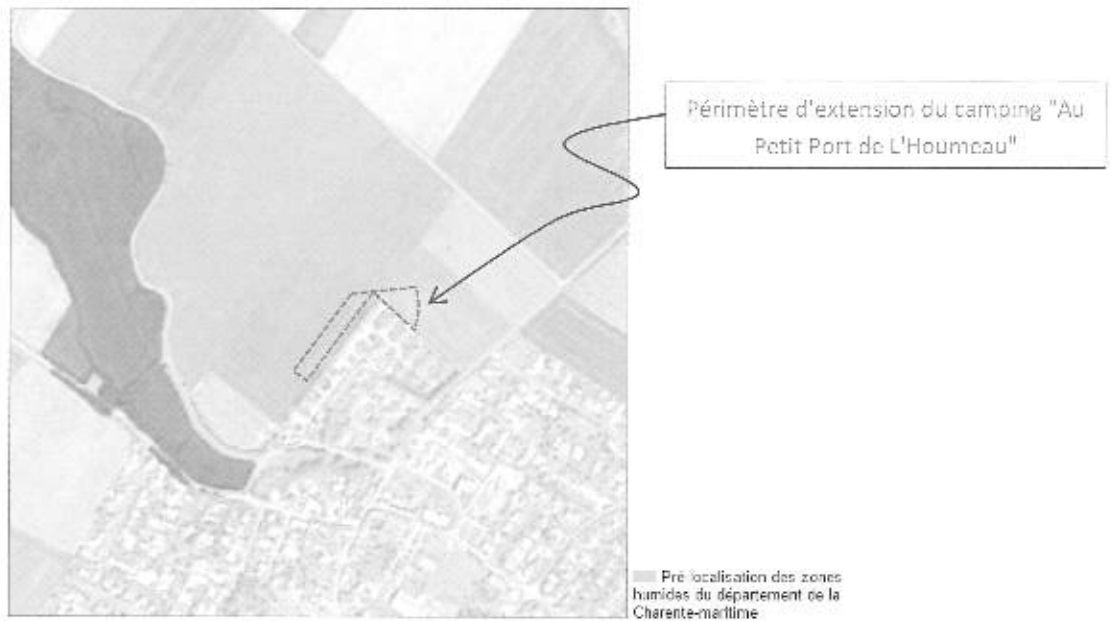


**11. CARTE DES SECTEURS AFFECTÉS PAR LE BRUIT**





**12. LOCALISATION DE LA PRÉ-LOCALISATION DES ZONES HUMIDES DÉPARTEMENTALES**



SAS LES SARTIERES  
M. CAZENAVE  
rue des Sarthières  
17137 L'HOUMEAU

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME  
**Commune de L'HOUMEAU**

Rue des Sarthières  
Lieu dit "le Trépiéd du Plomb"

**EXTENSION DU CAMPING  
"AU PETIT PORT DE L'HOUMEAU"**

**PA4  
PLAN DE COMPOSITION**

DOSSIER	RL15018 GP 150326
Référence AUTOCAD	RL15018 COMPO.DWG
Référence PLAN	RL15018 COMPO.PDF
Planimétrie	RGF93-CC46
Nivellement	NGF-IGN69

Echelle : 1/500

Indice	Date	Destinataire	Vérificateur	Modifications
a	22.10.2015	CP	***	Plan de composition
b	29.10.2015	CP	***	Modif suite réunion M. Cazenave du 28.10.2015



22 rue Eugène Thomas  
17000 LA ROCHELLE  
Tél. 05 46 27 14 91 - larochelle@geoquest.fr

LES SUPERFICIES INDIQUEES NE SERONT DEFINITIVES QU'APRES BORNAGE SUR LE TERRAIN

- PERIMETRE DU CAMPING
- PERIMETRE DE L'OPERATION
- ZONE ARBUSTIVE
- ENGAZONNEMENT
- BICOUCHE NOIR
- CALCAIRE STABILISE
- ALIGNEMENT ARBUSTES ENTRE LOTS
- PLANTATION D'UNE HAIE PAYSAGERE
- PLANTATION D'ARBRES A REALISER
- EMPLACEMENT STATIONNEMENT VEHICULE

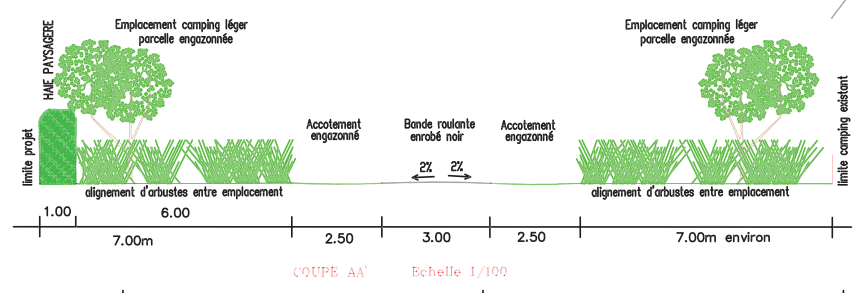


CAMPING "AU PETIT PORT DU PLOMB"  
ETAT DES LIEUX SUIVANT PLAN TOPO ETABLI EN 2006

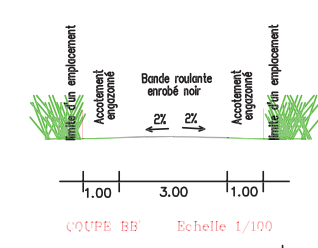
Sortie de secours

Espace ordures ménagères

Accès camping



COUPE AA' Echelle 1/100



COUPE BB' Echelle 1/100